



INFORMATIONS MUNICIPALES

Juillet 2026



1- Témoignages des nouveaux agents au sein de l'équipe communale



Cécile Luckel,
Nouvelle directrice / responsable périscolaire / animatrice du
Conseil municipal des enfants

« J'ai 15 ans d'expérience en tant que professeur des écoles, avec un parcours partagé entre l'éducation nationale en France et un lycée français à l'étranger. De retour en France, je cherchais un poste combinant contact avec les enfants et responsabilités administratives et de management. Je souhaitais intégrer une structure à taille humaine, avec une petite équipe, et garder un lien avec les enfants. L'environnement naturel, le cadre de Fontanès et la possibilité d'être souvent dehors correspondent parfaitement à mes envies personnelles (randonnée, course à pied). Je suis ravie de l'accueil reçu, mettant en avant la disponibilité de l'équipe municipale et de Delphine, que je remplace, facilitant une transition en douceur. J'ai déjà pris en main certaines tâches et proposé des modifications, tout en me sentant soutenue et non jugée. L'ambiance conviviale et bienveillante de l'équipe correspond à mes attentes, avec des moments de partage comme un repas au restaurant. Je suis attachée à la région de Saint-Étienne et je souhaite y rester. »



Annick Pastwa,
Agent d'accueil et d'aide au secrétariat de mairie

« Je m'appelle Annick Pastwa et j'ai intégré la mairie de Fontanès le 5 mai 2026. Après un parcours professionnel en tant que cadre dans la Fonction Publique d'État, j'ai choisi de rejoindre la Fonction Publique Territoriale. Je suis arrivée dans le stéphanois il y a 10 mois après avoir vécu dans différentes régions de France et à l'étranger. Je retrouve ici mon département d'origine. J'apprécie tout particulièrement l'accueil qui m'a été fait à la mairie. Je suis ravie de vous rencontrer pour vous aider dans vos démarches. »



**Delphine Vargas,
ATSEM* – École de Fontanès**

« Après plusieurs mois passés en tant que responsable périscolaire à Fontanès, j'ai eu la joie d'intégrer le poste d'ATSEM depuis le 24 avril 2026, suite au départ à la retraite de Danièle Poulat.

Titulaire du concours d'ATSEM obtenu en décembre 2023, j'effectue actuellement mon année de stage avec beaucoup d'enthousiasme. Cette évolution professionnelle représente une belle opportunité et l'aboutissement d'un projet qui me tenait particulièrement à cœur. Je suis très heureuse d'avoir intégré cette nouvelle fonction. Elle me permet d'être au plus près des enfants tout en bénéficiant d'horaires davantage adaptés à ma vie de famille. C'est un véritable plaisir de travailler avec les enfants, de les accompagner dans leurs apprentissages et leur quotidien. J'ai la chance d'évoluer dans une ambiance bienveillante, aux côtés d'une enseignante investie et d'élèves attachants qui rendent chaque journée enrichissante et agréable. Je remercie la municipalité pour sa confiance et suis ravie de poursuivre cette belle aventure au sein de l'école. »

**Agent territorial spécialisé des écoles maternelles*

2- Info déchets



La **déchèterie mobile** de Saint-Etienne Métropole s'installera à Saint-Christo-en-Jarez le 19 septembre prochain, de 9h30 à 17h, rue du Stade devant le Centre technique municipal.

Ce jour-là, vous n'avez pas besoin de votre QR code pour déposer vos déchets.

Seuls les déchets suivants sont acceptés :

- le tout-venant (objet volumineux non recyclables...),
- le bois,
- les déchets verts (branchages, tontes...),
- les cartons,
- la ferraille et les métaux non-ferreux,
- les gravats, les matériaux de démolition ou de bricolage et les inertes (hors plâtre et amiante),
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (téléphonie, hi-fi, électroménagers, outillage...).

Les pneus ne sont pas acceptés.

Les modalités d'accès aux déchèteries évoluent :

Depuis le lundi 22 juin 2026, jusqu'à 10 passages par an sont possibles pour les habitants ne possédant pas encore de compte.

À chaque passage, les agents d'accueil enregistrent votre plaque d'immatriculation pour veiller au respect de cette limite. Au-delà, l'accès aux déchèteries demeure possible, sous réserve de la création d'un compte usager.

3- Services de mobilités de la STAS

Transport à la demande

Le service fonctionne sur des **lignes identifiées, d'arrêt à arrêt, toute l'année, du lundi au samedi, y compris pendant les vacances.**

De **BOURG FONTANES**
Fontanès

Vers **MAIRIE LA TALAU**
La Talaudière

Samedi 25 juillet 2026 - partir à 10h55
Le plus rapide, transport en commun

MODIFIER ▾

ITINÉRAIRE RETOUR

11h46 - 12h26

40min
< 1 min

 **85**  **14**

Transport en commun
CO₂ 

14h20 - 14h43

24min
8min

 **85**

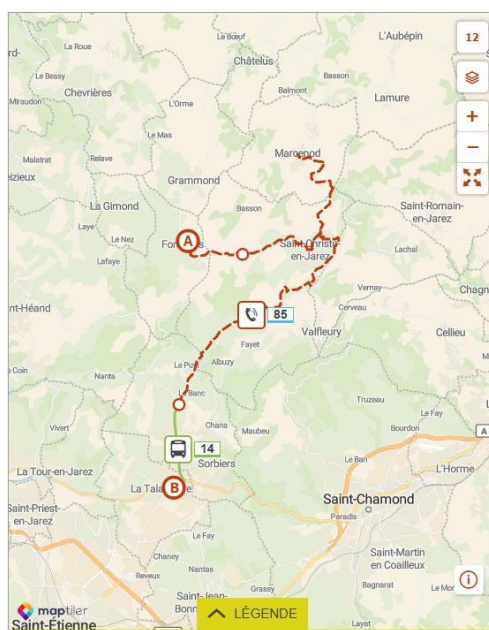
Transport en commun
CO₂ 

16h46 - 17h26

40min
< 1 min

 **85**  **14**

Transport en commun
CO₂ 



Ce service est accessible à tout voyageur muni d'un titre de transport du réseau STAS et fonctionne sur des horaires définis.

Fontanès est desservie par la ligne 85.

En dehors des horaires scolaires, la réservation du service est obligatoire au plus tard la veille du trajet avant 19h.

Handi'Stas



Handi'Stas est un **service de transport pour les personnes à mobilité réduite** et les **déficients visuels**.

Un dossier d'inscription est nécessaire, il peut être téléchargé sur le site de la STAS ou de la mairie.

Des véhicules adaptés assurent les déplacements d'adresse à adresse sur **le périmètre de Saint-Étienne Métropole** (hors trajets scolaires, professionnels et sanitaires) :

- **du lundi au vendredi de 7h à 23h**
- **le samedi de 8h à 1h du matin**
- **dimanches et jours fériés (hors 1er mai) de 9h à 18h30**

La réservation est possible de 15 jours à l'avance **jusqu'au plus tard 17h la veille du trajet**. Pour les déplacements du lundi, la réservation doit se faire au plus tard le samedi qui précède. Pour les trajets de soirée à partir de 19h, réservation obligatoire 3 jours ouvrés à l'avance.

Pour la réservation de ces services :

Tel : 0 800 041 042 (service et appel gratuits – choix 3 (puis 1 pour Handi'Stas))

Application : Moovizy

Site internet de la STAS : www.reseau-stas.fr



Horaires d'été de la ligne 85 : <https://www.reseau-stas.fr>

4- Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie



Pendant la période estivale, du 6 juillet au 4 août inclus et du 17 au 30 août inclus, le secrétariat sera ouvert :

- les lundis de 9h à 12h
- les mardis de 14h à 17h
- les jeudis de 15h à 17h

Fermeture du secrétariat du 5 août au 16 août inclus

5- Atelier prévention : des ateliers mémoire dès septembre



Des professionnels du territoire, en partenariat avec la mairie proposent des ateliers mémoire aux habitants de la commune, adultes comme seniors, à partir de soixante ans. Organisés en petits groupes, ces temps d'échange sont gratuits et confidentiels.

Ils permettent de rencontrer d'autres personnes, de partager son expérience, d'aborder ses questionnements et de découvrir des solutions simples et concrètes pour préserver sa santé et son autonomie à domicile.

Les ateliers débuteront au mois de septembre et se dérouleront sur cinq semaines à la Maison du Plâtre.

Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire par e-mail à l'adresse suivante : aidoaidants@ehpadsaintheand.fr

Il est également possible de s'inscrire par téléphone au 07.50.56.60.56.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 4 septembre 2026.

Dates des ateliers

- Lundi 14 septembre, de 16h30 à 18h
- Lundi 21 septembre, de 16h30 à 18h
- Lundi 28 septembre, de 16h30 à 18h
- Lundi 5 octobre, de 16h30 à 18h30
- Lundi 12 octobre, de 16h30 à 18h30

6- Élections du Conseil municipal des enfants.



Après les élections du conseil municipal des adultes au mois de mars, c'était au tour des élèves des classes de CE2, CM1, CM2, de l'école de Fontanès d'élire leurs représentants au conseil municipal des enfants.

Les élections se sont tenues le mardi 23 juin de 10h30 à 11h30 dans la salle du conseil de la mairie.

Cinq élèves de CE2 s'étaient portés candidats, quatre ont été élus à l'issue d'un vote à bulletin secret.

Il s'agit de : Leon Gaucher, Léticia Barbosa Galland, Andréa Danière et Luckas Gonon.

Ils rejoindront Emma Galland et Nino Paran Dousset déjà membre du conseil.

Merci aux quatre élus de CM2 Alix Rivier, Tynaël Guillot Leblanc, Clémence Grange, Robin Fougère pour qui le mandat s'achève avec la fin d'année scolaire.

Suite à cette élection, Monsieur le maire a encouragé les nouveaux élus dans leurs engagements, remercié l'ensemble des électeurs pour leur participation et félicité l'ensemble des enfants qui se sont portés candidats.

La matinée s'est terminée par une photo de l'équipe.

7- Ça pousse au jardin partagé !



Le samedi 30 mai 2026, sous un soleil radieux, le jardin partagé s'est transformé en un véritable lieu de partage et de transmission.

Les enfants du Conseil municipal des enfants (CME) s'y sont donné rendez-vous pour une matinée de jardinage très spéciale. Armés de pelles, de râteaux et de beaucoup d'enthousiasme, ils ont planté une belle variété de légumes : des choux, des courges, des tomates, des salades et même des œillets pour éloigner les insectes.

Ensemble, des enfants, des parents, des élus adultes et quelques aînés expérimentés ont planté et arrosé dans une ambiance formidable, favorisant de superbes échanges intergénérationnels.

Ce potager est un projet entièrement pensé et porté par les enfants. Initié l'année dernière, ils ont choisi de le reconduire cette année avec la ferme intention de le faire vivre, de l'entretenir et, bien sûr, de récolter le fruit de leur travail !

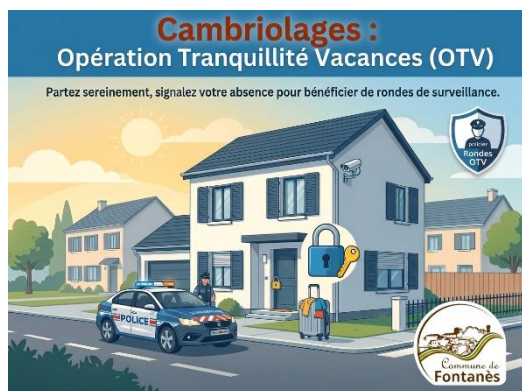
Cet espace est ouvert à tous les habitants qui souhaitent faire vivre ce lieu de rencontre et d'échange.

Pour cela, il est important que toutes celles et ceux qui le souhaitent et le peuvent donnent quelques minutes de leur temps pour planter, arroser, piocher ou tout simplement récolter fruits et légumes.

Un grand bravo à nos jeunes citoyens pour leur investissement vert et leur amour de la nature.

Hâte de voir les premières pousses grandir !

8- Cambriolages : opération "tranquillité"



Vous craignez les cambriolages pendant une absence, vous pouvez bénéficier du dispositif). Ce service gratuit permet à la police ou à la gendarmerie d'effectuer des passages de surveillance autour de votre domicile durant votre absence. Les patrouilles vérifient notamment les accès et signalent toute anomalie.

Pour Fontanès, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la brigade de gendarmerie territoriale compétente :

- Mairie de Fontanès
- Gendarmerie Nationale (brigade de Sorbiers)

L'inscription à l'OTV peut se faire en ligne via le service public ou directement auprès de la gendarmerie avant votre départ. <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R43241>



Quelques conseils complémentaires pour réduire le risque de cambriolage :

- Ne publiez pas vos dates d'absence sur les réseaux sociaux.
- Faites relever votre courrier par une personne de confiance.
- Fermez soigneusement portes, fenêtres et volets.
- Évitez de laisser objets de valeur et grosses sommes d'argent visibles dans le logement.

9- Fermeture estivale des commerces

- Boulangerie « Le coin des douceurs » : du 10 au 26 août inclus
- Coiffeur « Instant nature » : du 25 juillet au 16 août inclus
- Garagiste «Automécadom » : du 8 au 22 août inclus

10- Feux d'artifice

Dans le département de la Loire, la réglementation applicable en 2026 repose sur les règles nationales, auxquelles peuvent s'ajouter des arrêtés préfectoraux temporaires (notamment en période de canicule, de risque d'incendie ou lors d'événements particuliers).



En dehors de ces arrêtés exceptionnels, les règles générales sont les suivantes :

- les artifices doivent être utilisés conformément à leur catégorie et aux conditions fixées par le fabricant ;
- les feux d'artifice organisés pour le public ou les spectacles pyrotechniques sont soumis à des obligations de déclaration, voire d'autorisation, selon leur importance ;
- les maires peuvent également prendre des arrêtés municipaux plus restrictifs sur leur commune.

Il convient d'être particulièrement vigilant sur les conditions de sécurité dans lesquelles se déroule le spectacle pyrotechnique, notamment au regard des risques liés à la sécheresse et en particulier du risque d'incendie.

11- Utilisation de barbecue



Dans le département de la **Loire**, l'utilisation d'un barbecue est autorisée, mais elle est soumise à des règles destinées à prévenir les incendies, en particulier à proximité des espaces boisés.

Voici les principales dispositions en vigueur :

- **À moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt :**
 - Les personnes qui ne sont ni propriétaires ni occupants des lieux ne peuvent pas allumer de feu.
 - Les **barbecues**, y compris les foyers aménagés et les méchouis, font partie des usages du feu autorisés par dérogation de l'arrêté préfectoral, mais ils doivent respecter les conditions de sécurité prévues et peuvent être interdits selon le niveau de risque incendie.
- **En période de risque incendie élevé (période rouge) :**
 - Les restrictions sont renforcées et peuvent s'appliquer même aux propriétaires.
 - Le préfet ou le maire peut interdire temporairement les barbecues en fonction des conditions météorologiques (sécheresse, vent, canicule).
- **En cas d'épisode de pollution de l'air :**
 - Des mesures exceptionnelles peuvent également interdire les barbecues à combustible solide pendant la durée de l'alerte.

En pratique :

- Un barbecue dans votre jardin est généralement autorisé si vous respectez les règles de sécurité :
- installer le barbecue sur une surface stable et dégagée ;
- éloigner toute végétation sèche sur plusieurs mètres ;
- avoir un tuyau d'arrosage ou un extincteur à proximité ;
- ne jamais laisser le feu sans surveillance.

12. Permanence OELIE

OELIE, distributeur du service d'eau à Fontanès tient une permanence le mardi 28 juillet de 9h à 12h à la mairie de Saint-Héand

13. Questionnaire “Bien vieillir ensemble à Fontanès”



Dans le cadre du nouveau mandat, l'équipe municipale engage une réflexion autour de la création d'un habitat adapté aux seniors, au cœur du bourg de Fontanès. Avant d'aller plus loin dans ce projet, il nous paraît essentiel de recueillir les besoins, les avis et les idées des Fontaniods de plus de 65 ans, afin de construire une réponse qui corresponde réellement aux attentes des habitants.

Il a pour objectif d'amorcer la réflexion, de mieux comprendre les habitudes de vie, les besoins en logement, en services, en mobilité, en activités, ainsi que les souhaits pour l'avenir.

Dans les prochains jours, les habitants de plus de 65 ans recevront dans leur boîte aux lettres, un questionnaire intitulé “Bien vieillir ensemble à Fontanès”.



Du côté des associations

Le foyer



Pour les journées du patrimoine, le Foyer propose une exposition « **Quand Fontanès joue la comédie** » - Le Foyer plus de 75 ans d'histoire

L'exposition sera ouverte les 19 et 20 septembre de 10h à 18h à la salle du Foyer avec des visites guidées.

Le Comité des fêtes



La soirée de clôture du concours de pétanque aura lieu le vendredi 28 août à la zone du Rio ou à la Maison du Plâtre selon la météo. Tous les joueurs sont gracieusement invités à venir déguster nos grillades et salades. Si vous n'avez pas participé au tournoi vous pourrez venir également moyennant une participation de 10€. Inscription obligatoire pour tous par SMS au 06 95 64 16 46 avant le 20 août.

Le comité des fêtes organise un concert gratuit dans la salle du château le samedi 19 septembre. Réservez votre soirée pour venir écouter *SR Entre Amis*, un groupe en harmonie où chaque note est tissée avec l'amitié comme partition, naviguant sur les vagues mélodiques de la chanson française. Restauration sur place.

MJC

Saison 2026-2027



Vous trouverez avec cette feuille infos la plaquette présentant les activités de la MJC pour la saison prochaine.

Quelques nouveautés cette année (sous réserve du nombre d'inscrits) :

Deux cours d'arts plastiques (dessin, peintures, techniques mixtes), animés par Adélaïde Klein, seront proposés le jeudi une semaine sur deux. Le premier cours s'adressera aux enfants à partir de 7 ans jusqu'à la fin du collège. Le 2^{ème} cours sera réservé aux lycéens et aux adultes.

Une chorale pour enfants, animée par Neringa Lukosevicius, proposera des répétitions le jeudi de 17h15 à 18h (à partir de 5 ans).

L'ado training et le circuit training adultes seront animés par Alexandra Vérot et se dérouleront désormais le mercredi. Alexandra assurera également les cours d'initiation sport (pour les 7-11 ans) qui continueront d'avoir lieu le mardi.

Comme chaque année, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en déposant votre dossier d'inscription dans la boîte aux lettres de la MJC. Vous trouverez tous les documents à compléter sur le site de la MJC.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver le **samedi 5 septembre de 9h à 12h** pour la matinée des inscriptions.

Tentations artistiques au LARJ

La MJC proposera aux vacances d'automne, deux ateliers ouverts aux jeunes sur inscription (nombre de places limité) dans le cadre du *Festival Tentations Artistiques*, en partenariat avec le réseau des MJC de la Loire.

- Un atelier doublage de cinéma (atelier de 2h, 12 places) en collaboration avec le Centre Culturel Cinématographique.
- Un atelier graff avec création de tableaux individuels (atelier de 3h dont 1h d'installation, 12 places) animé par Tony, graffeur passionné.

Ces ateliers seront gratuits pour les jeunes adhérents. Les dates précises de ces ateliers ainsi que les modalités d'inscription seront disponibles sur le site de la MJC et sur nos pages sur les réseaux sociaux à la rentrée.

Suivez-nous !

En plus de notre page Facebook, vous pouvez désormais suivre toutes les actualités de la MJC sur Instagram. Abonnez-vous pour ne rater aucune info !



Médiathèque

A compter du 1er juillet et jusqu'au dimanche 30 août, la Médiathèque modifie ses horaires et vous accueille tous les dimanches de 10h30 à 12h.

N'hésitez pas à venir choisir vos lectures de vacances. Romans d'amour ou policiers, bandes dessinées ou documentaires, vous trouverez à coup sûr le livre qu'il vous faut.

Pas encore inscrit ? Pas de problème, venez vous renseigner et découvrir nos nouveaux locaux.

Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook et Instagram.

Les Classards

Les Classes reviennent... N'oubliez pas de vous inscrire pour les classes en 6 et demi-décades en 1 afin de ne pas manquer ce rendez-vous important du village qui aura lieu le 3 octobre prochain.

Date limite d'inscription le 6 septembre.

Si vous n'avez pas reçu d'invitation n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de :

Sandrine Dupeyron au 06.95.15.40.84 ou Aurélien Grange au 06.50.49.44.24

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Juillet			
Vendredi 10 juillet	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Août			
Vendredi 28 Août	Soirée de clôture Concours de pétanque	Comité des fêtes	Zone de loisirs du Rio
Septembre			
Vendredi 4 septembre	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 5 septembre	Inscription activités	MJC	Maison du Plâtre
Samedi 19 et dimanche 20 septembre	Journée du patrimoine	Le Foyer	Le Foyer
Samedi 19 septembre	Concert gratuit	Comité des fêtes	Chateau
Octobre			
Vendredi 2 octobre	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 3 octobre	Banquet des Classes	Les Classards	Maison du Plâtre
Samedi 10 octobre	Banquet des aînés	Comité des fêtes et municipalité	Maison du Plâtre

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations



sur le site internet de la commune.